



## Nova Scotia Teachers Union

Dr. Tom Parker Building, 3106 Joseph Howe Drive, Halifax, NS B3L 4L7 (902) 477-5621 Toll Free 1-800-565-6788 Fax: (902) 477-3517 nstu@nstu.ca www.nstu.ca

### NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Membres et pensionné-e-s du Nova Scotia Teachers Pension

**EXPÉDITEUR :** Personnel

**DATE :** 1 avril 2026

---

**OBJET :** Rapport annuel et évaluation actuarielle du Teachers' Pension Plan

---

Depuis 2008, le Rapport annuel et l'évaluation actuarielle du Teachers' Pension Plan (le « Régime ») sont préparés et publiés avant la fin avril (dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier du Régime, le 31 décembre). Au fil des ans, le fiduciaire du Régime a apporté des modifications importantes à la composition du portefeuille de placements afin de favoriser de solides rendements tout en gérant soigneusement les risques.

Le Teachers' Pension Fund comprend une allocation importante dans des placements non traditionnels, y compris, mais sans s'y limiter :

- Crédit américain
- Obligations américaines à haut rendement
- Crédit mondial
- Titres de créance de marchés émergents
- Titres de créance privés
- Fonds de couverture
- Immobilier
- Infrastructures
- Terrains forestiers exploitables/agriculture

Finaliser et confirmer l'évaluation de ces catégories de placements nécessitent chaque année un délai supplémentaire.

Pour cette raison, le fiduciaire du Régime a informé les promoteurs du Régime (le NSTU et le ministre des Finances) que la préparation du Rapport annuel et de l'évaluation actuarielle requiert désormais plus de temps afin d'assurer le plus haut niveau d'exactitude. Les promoteurs du Régime ont convenu de modifier la convention de fiducie conjointe entre les promoteurs du Régime et le fiduciaire du Régime afin que le Rapport annuel soit publié dans les 190 jours suivant la fin de l'exercice financier du Régime. **Cela signifie que le Rapport annuel et l'évaluation actuarielle seront publiés à la fin juin ou au début juillet à compter de cette année.**

Lorsque le délai de 120 jours pour la production du Rapport annuel et de l'évaluation actuarielle a été établi, le Régime était investi à environ 60 % dans des actions, à 30 % dans des titres à revenu fixe (obligations) et à 10 % dans des placements non traditionnels. En 2026, la répartition cible des placements est désormais d'environ 25 % dans des actions, 25 % dans des titres à revenu fixe et 50 % dans des placements non traditionnels. Cette modification de la composition du portefeuille permet d'améliorer de façon considérable les rendements attendus à long terme.